

Limoges, le 6 septembre 87

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous communiquer, dans quelques détails un peu
laconiques peut-être, les résultats de l'étude nouvelle que je viens de faire
relativement à l'organisation de notre Ecole de musique, et cela, en me
conformant dans les plus étroites limites, comme vous me l'avez recommandé.

Le Conservatoire de Limoges serait administré et dirigé par un
^{1 ou plusieurs} Directeur agissant de concert avec une Commission municipale présidée
par M. le Maire. Le Directeur organiserait tous les trois mois une audition
publique qui permettrait de se rendre compte constamment des progrès de
l'institution; les invitations à ces auditions seraient adressées aussi par
M. le Maire.

Le Conservatoire se substituerait à l'enseignement actuel du
chant dans les écoles; il unifierait les subventions diverses accordées à la
musique qui présentement se répartissent à peu près ainsi:

23 écoles à 200 fr. (en considérant, comme on l'a fait jusqu'à présent, le groupe de Landouze comme une seule école)	4,600 fr.
Subvention à la musique municipale	1,200
Inspection du chant dans les écoles	500
Achat de partitions, etc.	200
	<hr/>
	total — 6,500 fr.

Il faudrait ajouter à cette dépense 6,000

pour réaliser la somme de 12,500 fr.

Somme qui deviendrait indispensable, car pour nous garantir un succès
immédiat nous nous trouverions évidemment dans l'obligation:

1° De maintenir (pour le moment du moins) le personnel actuel enseignant le chant dans les écoles, sans diminuer les traitements établis ;

2° De nous entourer, pour les classes de Conservatoire, d'un personnel digne d'un enseignement supérieur qui nous attirera dès le début l'estime et la confiance de tous ;

3° De faire les traitements d'après le mode adopté pour les écoles communales (deux leçons d'une heure par semaine : 200 fr.) c'est le moins que l'on puisse faire ;

4° De faire figurer dans l'organisation : les instituteurs en les intéressant par des récompenses de fin d'année, obtention de Diplômes, etc., comme cela a lieu à Paris ;

5° De faire en sorte que la première audition publique que le Conservatoire organisera (trois mois après son installation) présente un certain éclat pour que le public et la presse soient unanimes à adresser des félicitations à l'administration municipale sur la création de son école de musique, ce dont je réponds absolument si la subvention de 12,500 francs que je réclame m'est accordée.

Pour ce qui est de l'enseignement du chant dans les écoles, 24 classes devraient être faites par des professeurs spéciaux (cours supérieurs)

48 classes de solfège élémentaire seraient faites par les maîtres et maîtresses de classes ordinaires qui suivraient dans un cours normal établi pour eux au Conservatoire un mode d'enseignement uniforme, ci 48
soit un total de 72 classes.

Cet enseignement des écoles se donnerait conformément aux nouveaux programmes, après entente avec l'autorité académique et sous la direction d'un inspecteur diplômé de l'Université dépendant du Conservatoire. Des concours de fin d'année seraient institués pour créer une émulation nécessaire entre les maîtres et ^{les} élèves et pour constater périodiquement les résultats. C'est dans les lauréats de ces concours que les classes du Conservatoire trouveraient leur alimentation la plus directe.

Cel est le plan bien simple que j'ai toujours rêvé de pouvoir appliquer aux écoles de Limoges. Ce serait, après Paris, tout ce qui se ferait de mieux en France et de plus conforme aux règlements actuels de l'instruction publique.

D'autre part, les classes du Conservatoire seraient au nombre de 17, figurant comme suit dans les dépenses générales :

Pédagogie supérieure (garçons et filles) _____	2 classes	400 fr.
Cours normal des instituteurs _____	2 -	200
— des institutrices _____	2 -	200
Violon et alto à cordes _____	2 -	400
Chant (hommes et dames) _____	2 -	400
Piano (filles) _____	1 -	200
Violoncelle et Contre Basses _____	1 -	200
Flûte, hautbois, clarinette et basson _____	1 -	200
Instrument de cuivre _____	1 -	200
Harmonie, composition et cours de fin d'étude _____	2 -	400
Orchestre ou classe d'ensemble réunissant tous les élèves _____	1	400
	17 classes.	3,200 fr.

	Report...	3,200 fr
Enseignement du chant dans les écoles (23 professeurs à 200 fr.)	+ 4,600	
Inspection et direction de l'enseignement dans les écoles	800	
Rémunérations aux maîtres de classes et aux élèves	400	
Directeur du Conservatoire	1,800	
Secrétaire-archiviste	400	
Coureur appartement	400	
Accompagnateur des classes de chant et auditions publiques	200	
Indemnité au directeur pour la surveillance des cours	200	
Frais généraux, éclairage, chauffage, imprimés frais de bureau	500	
	Total des dépenses annuelles...	12,500 fr

Les détails d'installation sont déjà étudiés; les frais n'en seraient pas importants. Quoique je sois bien fixé sur le nombre des salles qui seraient nécessaires et sur les heures auxquelles pourraient avoir lieu les cours, il sera plus facile de régler ces points complémentaires quand on aura fait choix d'un local.

Je suis à votre disposition, Monsieur le Maire, pour vous fournir tous les détails qui pourraient encore vous être nécessaires. Je me propose du reste d'aller vous voir un de ces jours pour nous entendre définitivement.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, les témoignages de la plus haute considération de votre serviteur

J. Larre